

Concerne : Pas de message (définitif) avec le nombre de crédits/d'heures nécessaires

Madame, Monsieur,

Votre caisse d'allocations familiales n'a **pas encore reçu de message (définitif)** indiquant que *votre fils/fille* est inscrit(e) dans l'enseignement supérieur pour un minimum de 27 crédits ou dans l'enseignement secondaire pour 17 périodes de cours par semaine. Par ce courrier, nous vérifions pourquoi nous n'avons pas reçu de preuve d'études.

Droit aux allocations familiales après l'obligation scolaire

Pour prétendre aux allocations familiales, le jeune qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire pour l'année scolaire / académique **2015-2016** doit être inscrit

- dans une ou plusieurs universités/hautes écoles pour un minimum de 27 crédits,
- ou pour **au moins 17 périodes de cours par semaine** dans une ou plusieurs écoles secondaires.

Vous trouverez plus d'informations sur le droit aux allocations familiales après l'obligation scolaire en pp. 4-5.

QUE devez-vous faire pour conserver votre droit aux allocations familiales ?

SITUATION 1 Si votre fils/fille est inscrit(e) **après le 1^{er} novembre comme étudiant(e)** dans un établissement d'enseignement de la Communauté flamande ou germanophone, vous ne devez rien faire. Début décembre, nous recevons le message électronique de la Communauté.

SITUATION 2 Dans tous les autres cas, vous trouverez ci-joint une déclaration à remplir. Répondez **le plus rapidement possible** pour nous permettre d'examiner votre droit aux allocations familiales.

Vous recevrez encore les allocations familiales du mois de novembre le 8 décembre. Si vous n'y avez plus droit OU si vous ne répondez pas au présent courrier, nous devons alors **recupérer** les allocations familiales payées depuis les dernières vacances d'été. **Après le 15 décembre**, vous recevrez un courrier vous demandant de rembourser les allocations familiales.

D'autres questions ? Vous souhaitez consulter ou corriger les données vous concernant dans votre dossier d'allocations familiales ?

Prenez contact avec votre gestionnaire de dossier. Ses coordonnées se trouvent sur le courrier de FAMIFED. Pour des questions d'ordre général, visitez notre site web www.famifed.be.

Vous pouvez également nous contacter à :

FAMIFED
rue de Trèves 9
1000 Bruxelles
0800 94 434



**Déclaration relative à
l'enseignement suivi**

gestionnaire
téléphone
n° dossier

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales. Son adresse figure sur la première page.

Cochez et remplissez la case correspond à la situation du jeune et suivez les instructions.
Il est possible que vous deviez cocher plus d'une situation.

Je soussigné(e),
(nom et prénom)

déclare que mon fils/ma fille

.....

- étudie encore ou suit une formation, **uniquement** dans un ou plusieurs établissements d'enseignement de la **Communauté flamande ou germanophone (inscription avant le 1^{er} novembre)**.

Renvoyez la déclaration ou prenez contact avec votre gestionnaire de dossier.
La Communauté flamande ou germanophone transmet directement une attestation électronique à la caisse d'allocations familiales.

- le jeune étudie encore ou suit une formation, uniquement dans un ou plusieurs établissements d'enseignement de la **Communauté française**
- le jeune suit un enseignement pour adultes
- le jeune suit l'enseignement de promotion sociale
- le jeune suit des cours du soir
- le jeune suit un enseignement privé
- le jeune suit un autre enseignement.....

Renvoyez la déclaration ou prenez contact avec votre gestionnaire de dossier. Votre caisse d'allocations familiales vous remettra le formulaire P7 ou vous pouvez le télécharger sur le site www.xxx.be (site web de la caisse d'allocations familiales)

- le jeune travaille sous contrat d'apprentissage

Renvoyez la déclaration ou prenez contact avec votre gestionnaire de dossier. Votre caisse d'allocations familiales vous remettra le formulaire P9 ou vous pouvez le télécharger sur le site www.xxx.be (site web de la caisse d'allocations familiales)

- le jeune suit une formation de chef d'entreprise

Renvoyez la déclaration ou prenez contact avec votre gestionnaire de dossier. Votre caisse d'allocations familiales vous remettra le formulaire P9bis ou vous pouvez le télécharger sur le site www.xxx.be (site web de la caisse d'allocations familiales)

le jeune étudie en dehors de la Belgique

Informez votre gestionnaire de dossier du pays dans lequel votre enfant étudie. Vous recevrez ensuite le formulaire adéquat

jeune demandeur d'emploi

Le jeune s'est inscrit comme demandeur d'emploi ? oui non.

Si le jeune a eu une deuxième session d'examens : date du dernier examen

ou a terminé ses études le (*date du dernier jour d'école*).....

ou a arrêté ses études ou sa formation le (*date du dernier jour d'école*).....

ou suit une formation doctorale

ou est malade depuis le

ou a commencé à travailler le

ou a un job de vacances en dehors de la Belgique

Merci de nous renvoyer dès que possible ce formulaire dûment complété et signé.

ATTENTION

Signalez-nous immédiatement toutes les modifications de la situation de votre fils ou de votre fille. Vous éviterez ainsi de recevoir les allocations familiales trop tard ou de devoir rembourser des allocations familiales payées indûment.

Je déclare avoir rempli correctement ce formulaire et avoir pris connaissance des informations jointes.

Date

Signature

Téléphone

E-mail.....